



Dérangés par la fumée des autres

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 27 janvier 2003

Nous sommes non-fumeur et devons supporter à notre domicile (via les conduites d'aération) la fumée de nos voisins (qui doivent vraisemblablement utiliser un extracteur ...il est tellement plus simple de se débarrasser de sa fumée).

Que pouvons nous faire, d'autant que nous ne savons pas identifier les voisins qui occasionnent ces nuisances (préjudiciables à notre santé).

Merci de votre réponse.

Réponse :

Il s'agit d'un problème technique dont la résolution incombe au propriétaire ou au syndic de l'immeuble. En effet les gaines d'aération sont faites pour extraire l'air, pas pour le refouler dans les appartements.

Si cette obligation est contestée par le propriétaire ou le syndic, vous pouvez faire appel aux services de l'hygiène pour qu'ils constatent l'insalubrité et donc la non-conformité du système de ventilation.